

**RENTREE DES CLASSES
LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017**

LUNDI CHEMIN **JEUDI**
MARDI DES **VENDREDI**
MERCREDI ECOLES **TAP**
LUNDI - VENDREDI
15H00 - 16H30.

Mesdames Messieurs,

Extrait du courrier 03/08/2017

*Michel LEROUX Président de la communauté des communes
PONT-AUDEMER VAL DE RISLE*

Dans le cadre des rythmes scolaires portés la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, il a été décidé sur le canton de Pont-Audemer, de maintenir la semaine de 4 jours et demi pour mieux respecter le développement et le bien-être de l'enfant.

La régularité de l'emploi du temps de l'enfant avec l'aménagement de la journée scolaire permet de répondre aux rythmes biologiques de l'enfant.